



Comment demander sa retraite en ligne ?

 15/07/2024

Il est temps pour vous de partir à la retraite. Vous avez calculé que dans quelques mois il faudra que vous fassiez les démarches pour liquider votre retraite. En effet, la retraite n'est pas attribuée automatiquement, c'est à vous de la demander. Ce moment est déterminant car vous devrez constituer votre dossier. Mais bonne nouvelle : vous pourrez demander votre retraite sur internet, ce qui facilitera grandement cette démarche !

La méthode la plus simple et la plus rapide est d'entreprendre vos démarches par Internet Et il est inutile de faire votre demande à la fois par Internet et courrier. Il est conseillé de faire votre demande 4 à 6 mois avant votre départ à la retraite.

Pour vous aider à comprendre comment bien réaliser sa retraite en ligne, la plupart des caisses de retraite ont réalisé des tutoriels vous permettant de voir, pas à pas, comment remplir votre demande de retraite en ligne.

Vous êtes salarié du privé, du secteur agricole ou indépendant

Vous pouvez faire vos démarches soit sur le site de l'Assurance retraite, soit sur le site de l'Agirc-Arrco (pour les salariés). Le 1er s'occupe de votre retraite de base et le 2nd de votre retraite complémentaire, et l'organisme auprès duquel vous faites vos démarches le signalera à l'autre (si vous avez fait votre demande à l'Assurance retraite, elle le signalera à l'Agirc-Arrco qui engagera les démarches à son tour, et inversement).

Effectuer votre demande sur le site de l'Assurance retraite

Avant de commencer, vous devez :

- Créer votre espace personnel

- Préparez vos démarches : vérifier la liste de [vos démarches personnalisées](#)

Pour vous aider à respecter toutes les étapes, vous pouvez visionner le tutoriel simplifié pour réaliser votre demande de retraite en ligne : visionner le tutoriel.

Fin prêt pour commencer ! Rendez-vous sur [mademandederetraitenligne](#).

Effectuer votre demande sur le site de l'Agirc-Arrco (sauf pour les indépendants).

Avant de commencer, l'Agirc-Arrco propose 2 tutoriels, à écouter avec attention !

- Le 1er explique les étapes : l'initialisation de la demande de retraite, puis la constitution de votre dossier retraite.
- Le 2nd explique, pas à pas, comment procéder : de la création de votre espace personnel, la constitution de votre dossier jusqu'au suivi de votre retraite.

Rendez-vous ensuite sur [votre espace](#) pour commencer votre demande !

À noter : si vous avez dépendu de plusieurs régimes pendant votre carrière, une seule demande suffit, la caisse de retraite à qui vous vous adressez prendra contact avec les autres pour traiter votre demande.

Vous relevez d'autres régimes

Le site Info-retraite permet également de faire une demande unique de retraite pour l'ensemble de vos régimes.

Avant de commencer, visionnez le tutoriel de Demande de retraite d'Info-retraite. Vous savez comment faire ? Rendez-vous [ici](#) sur le portail [d'info-retraite](#).

Quels documents dois-je fournir pour liquider ma retraite ?

Tout vous sera précisé sur le site dans lequel vous vous serez inscrit. Vous pourrez faire votre demande et trouver l'ensemble des justificatifs demandés.

Rappel des principaux documents nécessaires

Vous devez fournir :

- Un formulaire de demande de retraite dûment rempli et signé ;
- Une photocopie de votre carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour en cours de validité, etc. ;
- Un document qui prouve votre nationalité (copie d'acte de naissance avec filiation, livret de famille, etc.) ;
- Une photocopie de votre dernier avis d'imposition ou bien une copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ;
- Un Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Les bulletins de paie de la dernière année d'activité ou bien une attestation rédigée et signée par l'employeur ;
- Une attestation de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou bien un document qui détaille les Indemnités journalières (IJ) des 2 dernières années ;
- Une attestation des périodes de chômage pour la dernière année fournie par Pôle emploi.

Il me manque des documents, je peux quand même demander ma retraite ?

Dans ce contexte de confinement et d'activité réduite, il peut être compliqué de mettre la main sur certains justificatifs. Ne retardez pas pour autant votre demande de retraite. Si vous l'avez faite depuis [info-retraite](#), votre demande est conservée pendant 90 jours, le temps de rassembler les documents restants et de répondre aux questions manquantes.

Dans certains cas, et compte tenu du contexte, certaines caisses ont d'ores et déjà annoncé qu'un **dossier incomplet pourrait être accepté** et les 1ères pensions de retraite versées [en attendant les derniers justificatifs](#).

C'est notamment ce qu'a déclaré Renaud Villars, le directeur général de la Cnav, précisant qu'un bulletin de salaire ou un livret de famille manquant ne vous empêcheront pas de recevoir vos 1ères pensions de retraite, quitte à en ajuster le montant après avoir reçu tous les justificatifs.

De même, si vous êtes commerçant ou artisan, vous devez normalement fournir une attestation de radiation de la chambre de commerce ou d'artisanat pour prendre votre retraite. Pendant la période de la crise, une déclaration sur l'honneur suffira.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre caisse par téléphone ou par mail. Leurs services à distance restent actifs.